

**TOILETTE LATON<sup>MC</sup> ALLONGÉE  
À HAUTEUR IDÉALE<sup>MD</sup>**

**201AA 104**

- Porcelaine vitrifiée
- Combinaison de cuvette et réservoir sans siège
- Répond à la définition de HET (Toilettes à efficacité supérieure)
- Efficacité élevée et consommation ultraréduite (1,07 gpc/4,8 lpc)
- Conforme aux critères WaterSense<sup>MD</sup> de l'EPA
- Cuvette à jet à action siphonnante allongée
- Rebord à 16 1/2 po (419 mm) du sol pour faciliter l'accès
- Passage du siphon de 2 1/4 po entièrement vernissé
- Robinet de chasse de 3 po
- Style traditionnel classique sur la cuvette et le réservoir
- Levier de déclenchement en chrome
- 2 couvre-trous de boulon aux couleurs assorties
- **Convient aux installations fixes Laton**
- Garantie de 5 ans

**323A 101** Cuvette allongée à hauteur idéale<sup>MD</sup>

**4140A 104** Réservoir

**Dimensions nominales :**

28 1/8 po x 17 3/4 po x 31 3/4 po  
(714 x 451 x 793 mm)

Fixture seulement, le siège et l'approvisionnement vendu séparément

**Certifications de conformité -**

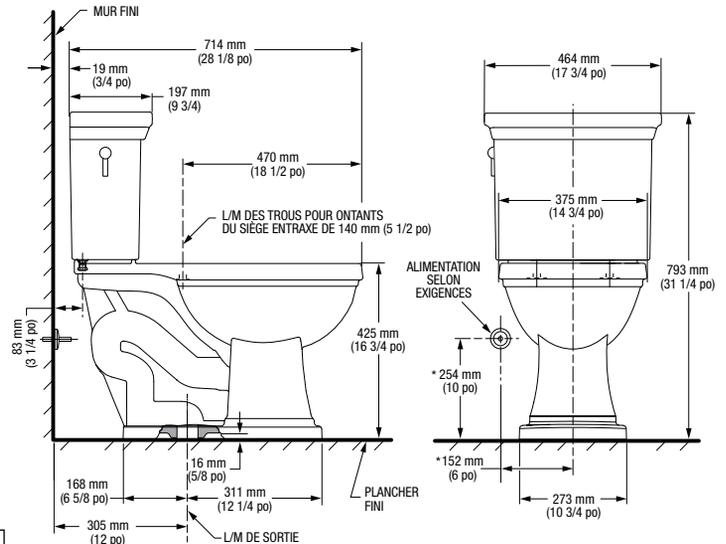
**Respecte ou surpasse les spécifications suivantes :**

- ASME A112.19.2-2008/CSA B45.1-08 pour les appareils en porcelaine vitrifiée
- Spécification WaterSense<sup>MD</sup> de l'EPA des É.-U. pour les TES



**À déterminer :**

- Couleur :  Blanc
- Siège : #5214 110 Siège allongé à fermeture lente traditionnel
- Approvisionner avec arrêt :



**REMARQUES :**

CETTE TOILETTE EST CONÇUE POUR ÊTRE INSTALLÉE AVEC UNE DISTANCE MINIMALE DE 305 MM (12 PO) ENTRE LE MUR FINI ET LA L/M DE L'ÉVACUATION.

LE ROBINET D'ALIMENTATION N'EST PAS COMPRIS AVEC L'APPAREIL ET DOIT ÊTRE COMMANDÉ SÉPARÉMENT.

\* LA DIMENSION INDIQUÉE POUR L'EMPLACEMENT DU ROBINET D'ALIMENTATION EST SUGGÉRÉE.

**IMPORTANT :** Les dimensions des appareils sont nominales et peuvent varier à l'intérieur de la plage de tolérance établie par la norme ANSI A112.19.2. Ces mesures peuvent changer ou être annulées. Nous ne sommes pas responsables de l'utilisation de pages remplacées ou annulées.



**RESPECTE LES RECOMMANDATIONS DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES DÉFICIENCES (AMERICAN DISABILITIES ACT) ET LES EXIGENCES ANSI A117.1 POUR LES PERSONNES SOUFFRANT DE DÉFICIENCES PHYSIQUES. SE REPORTER AUX CODES LOCAUX.**